



AVIS JUIN 2020 n°2

COVID-19 :

L'état d'urgence sanitaire prendra fin au 10 **juillet**.

La 3ème phase de déconfinement progressif est mise en place **depuis le 15 juin**. « Les mesures barrières, et en particulier la distanciation d'un mètre entre les personnes doivent être appliquées en tout lieu et en toute circonstance ».

Les rassemblements de plus de 10 personnes « sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public » sont toujours interdits (Décret du 14 juin 2020 paru au JO).

Port du Masque

Il est **obligatoire dans les transports en commun**.

Fortement conseillé lors de rassemblements de personnes (magasins...).

Activités sportives :

Les installations sportives d'intérêt communautaires (gymnases, piscines, ...) sont fermées jusqu'au 30 juin. Les piscines de Nuits-Saint-Georges et de Vougeot vont ouvrir au 4 juillet avec mise en place d'une organisation particulière qui sera communiquée prochainement (site internet de la communauté de communes).

Zone de loisirs :

L'accès aux jeux pour enfants, et à la zone de loisirs sera autorisé à partir du 22 juin. Il est bien sûr impossible pour la commune de désinfecter les jeux de plein air : nous demandons aux parents de prendre en compte cette donnée. Les associations occupant la zone de loisirs devront soumettre au maire le protocole sanitaire qu'ils mettront en place et le respecter. L'utilisation de l'Espace de Rencontre et de Loisirs reste interdite. Les réservations de l'ERL et du préau ont été annulées pour juillet. Si la réglementation n'évolue pas (limitation du nombre de personnes lors des rassemblements sur les lieux publics), les réservations de l'ERL et du préau pour le mois d'août seront également annulées.

REPRISE DE L'ECOLE POUR TOUS

A partir du 22 juin les classes reprennent leur fonctionnement « normal ». Ecole obligatoire. Les règles de distanciation nettement assouplies permettent d'accueillir tous les élèves. Le respect des gestes barrières est maintenu. La désinfection des classes se fera dorénavant une fois par jour.

TRANSPORTS SCOLAIRES- 2020-2021

N'oubliez pas d'inscrire votre enfant sur le site d'inscription aux transports scolaires de la Région Bourgogne-Franche-Comté (www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport). Il est **obligatoire** que les familles dont les enfants souhaitent emprunter les transports scolaires effectuent cette démarche.

Il est conseillé aux familles de s'inscrire avant **le 16 Juillet 2020**.

Les élèves d'école maternelle et élémentaire doivent désormais s'inscrire ou se réinscrire directement en ligne. Attention la commune veillera à ce qu'il n'y ait pas de demande de carte injustifiée (dite de confort) car la participation communale est de 190 € par an par enfant. (13 110 €, l'an passé).

SECRETARIAT DE MAIRIE ET BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque reste fermée. Le secrétariat de mairie sera ouvert à partir du 1^{er} juillet aux horaires suivants : lundi de 13h30 à 16h30, mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 18h. Port du masque demandé. Il est possible de communiquer avec la mairie par mail à l'adresse secretariat@barges.fr

SECHERESSE :

Arrêté préfectoral du 5 juin 2020, en vigueur au 8 juin 2020.

Sur l'ensemble de la côte d'or, **concernant les particuliers :**

- *Interdiction de l'arrosage des pelouses.
- *Interdiction du lavage des trottoirs, des façades, des voitures.
- *Interdiction du remplissage des piscines (sauf 1^{ère} mise en eau sauf réserve d'un accord du gestionnaire d'eau potable).

*Autorisation de l'arrosage des potagers et des massifs fleuris de 19h à 10h.

Sans mise en œuvre de ces dispositions par l'ensemble de la population, la situation sera de plus en plus tendue dans les semaines à venir. **Il faut faire preuve de civisme dans ces temps de sécheresse extrêmement marquée.**

INSECTES

Frelon asiatique

Soyez vigilants. Si un nid se trouve sur votre propriété il vous incombe de le détruire ou de le faire détruire.

Moustique tigre

Il nous a été signalé la présence de moustique tigre sur notre secteur géographique. Veillez à ne pas laisser de zone humide dans vos jardins (soucoupes, dessous de pots, ...) pour éviter le développement des larves et la prolifération de ces insectes.

COMMISSIONS MUNICIPALES OUVERTES

Trois commissions municipales sont ouvertes aux habitants non élus.

La commission communication animée par André DALLER

La commission environnement, fleurissement, illuminations animée par Marc REBULLIOT

La commission des jeunes animée par Jérôme LORIOT

Si vous souhaitez participer aux travaux de ces commissions nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la mairie.

DESHERBAGE- ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Nous remercions vivement les habitants qui ont pris l'habitude de désherber leur trottoir.

Notre matinée de désherbage du village est programmée **le samedi 27 juin.**

RV à 8h 30 sur le parking de la mairie pour les volontaires.

NETTOYAGE DES POUBELLES

Avec la chaleur pensez à nettoyer vos poubelles afin d'éviter l'invasion de vers et d'apporter des désagréments pour le voisinage. Merci

NUISANCES SONORES (attention ! horaires différents entre particuliers et entreprises)

Il apparaît nécessaire de préciser que l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999, évoqué dans le dernier avis communal, **ne concerne QUE les particuliers.** L'article 3 du même arrêté précise que les entreprises (**dont notre personnel communal**) « doivent interrompre leurs travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente. Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par le Maire ».